

Revue de presse

Période du 15 au 25 septembre 2026

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

L'IFAC ouvre les inscriptions au Congrès mondial des comptables 2026 (en distanciel)

L'IFAC propose aux parties prenantes de s'inscrire pour suivre en distanciel le Congrès mondial des comptables (WCOA) 2026, organisé conjointement avec l'Institut coréen des experts-comptables agréés (KICPA) du 17 au 19 novembre 2026 à Séoul, en Corée du Sud. La participation virtuelle offrira aux comptables professionnels, étudiants, dirigeants d'entreprise, décideurs politiques, universitaires et membres du public intéressés du monde entier l'opportunité de prendre part à l'événement phare de la profession mondiale.

Elle comprend :

- L'accès en direct à toute la programmation de la scène principale, y compris les discours d'ouverture, les tables rondes plénières, les discussions au coin du feu et d'autres sessions principales de la WCOA.
- La programmation en direct en heure standard de Corée (KST, UTC+9) pour les participants souhaitant suivre l'événement en temps réel.
- L'accès à la demande aux sessions enregistrées sur scène principale après l'événement via Whova, la plateforme officielle de l'événement WCOA 2026.
- Des perspectives de plus de 30 leaders d'opinion mondiaux, dont Shin Je-yoon, président du conseil d'administration de Samsung ; Tom Hood, vice-président exécutif, croissance et engagement des affaires de l'AICPA ; et Wes Bricker, vice-président mondial - directeur mondial des risques et de la réglementation chez PwC. Les sujets des sessions incluent, sans s'y limiter :
 - L'IA et l'avenir de la comptabilité
 - Développement durable et institutions plus fortes, et
 - Attirer la prochaine génération de leaders dans la profession.
- Un accès flexible depuis n'importe où dans le monde, permettant aux participants virtuels inscrits de rattraper la programmation principale à un moment qui leur convient.

Sous le thème « Ensemble pour un avenir connecté », WCOA 2026 réunira des leaders de la profession comptable et de l'écosystème financier plus large pour explorer les forces qui transforment les économies, les institutions, les entreprises et la profession elle-même.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IFAC – Communiqué de presse – 16 septembre 2026

CONSEIL INTERNATIONAL DES NORMES DE DEONTOLOGIE (IESBA)

L'IESBA publie la version 2026 de son code de déontologie

Le Code 2026, qui remplace l'édition 2025, inclut les normes de l'IESBA relatives à la durabilité ainsi que la nouvelle norme IESBA sur l'utilisation du travail d'un expert externe. Ensemble, ces nouvelles normes offrent une approche globale unifiée pour répondre à la demande croissante d'informations fiables sur la durabilité qui soutiennent les décisions des parties prenantes.

Le volume 1 intègre les révisions suivantes :

- Les révisions relatives à l'utilisation du travail d'un expert externe :
- Dans la partie 2 du Code, y compris la nouvelle Section 290, qui entrera en vigueur à compter du 15 décembre 2026.
- Dans la Partie 3 du Code, y compris la nouvelle Section 390, qui sera applicable aux missions d'audit, de révision et autres missions d'assurance hors du champ d'application de la Partie 5 pour les périodes commençant le 15 décembre 2026 ou à une date précise le 15 décembre 2026 ou après ; et pour d'autres services professionnels, au 15 décembre 2026.
- Les révisions relatives à la déclaration de durabilité des parties 1 à 3 du Code seront effectives à compter du 15 décembre 2026.
- Modifications consécutives et conformes aux Parties 1 à 4B du Code résultant de révisions relatives à l'assurance durabilité, ainsi que des modifications du Glossaire, applicables pour les engagements d'assurance durabilité sur l'information sur la durabilité pour les périodes commençant à partir du 15 décembre 2026, ou à une date précise le 15 décembre ou après le 15 décembre, 2026.

Le volume 2 du Code contient les [Normes internationales d'éthique pour l'assurance durable \(y compris les Normes internationales d'indépendance\)](#) et d'autres révisions du Code relatif à [l'assurance de durabilité](#), y compris les dispositions concernant [l'utilisation du travail d'un expert externe](#). Ces dispositions entrent en vigueur le 15 décembre 2026, à l'exception de certaines dispositions relatives à l'indépendance relative à la chaîne de valeur, qui entrent en vigueur le 1er juillet 2028.

Cliquez [ici](#) pour accéder au Code IESBA et en savoir plus sur lui.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IESBA – Communiqué de presse – 24 septembre 2026

CONSEIL INTERNATIONAL DES NORMES POUR LE SECTEUR PUBLIC (IPSASB)

L'IPSASB renouvelle certains de ses membres

Les nominations à l'IPSASB suivent un processus rigoureux géré par le Comité de nomination de l'IFAC, avec l'approbation finale des membres de l'IPSASB par le conseil d'administration de l'IFAC. Les personnes suivantes ont été nommées à l'IPSASB à partir du 1er janvier 2027 :

[La revue de presse de la DIPAC](#)

[Période du 15 au 25 septembre 2026](#)

- Francesco Capalbo (Italie) ;
- Georgina Muchai (Kenya) ; et
- Heather Taylor (Canada).

Deux membres actuels ont été réélus :

- Angela Ryan (Nouvelle-Zélande) ; et
- Yacouba Traoré (Burkina Faso).

Thomas Müller-Marqués Berger, président de l'IPSASB, a déclaré : « Rassembler une expertise et des perspectives solides du secteur public provenant de différentes juridictions est fondamental pour le travail de l'IPSASB. J'ai hâte d'accueillir Francesco, Georgina et Heather au sein du conseil et de continuer à bénéficier de l'expérience d'Angela et Yacouba. Leurs contributions soutiendront l'IPSASB dans notre réponse aux besoins changeants de reporting du secteur public et renforceront notre attention sur la mise en œuvre de nos normes à travers le monde. »

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IPSASB – Communiqué de presse – 21 septembre 2026

L'ACTUALITE EUROPEENNE

ACCOUNTANCY EUROPE

Accountancy Europe publie sa Newsletter consacrée aux PME de septembre 2026

Dans sa Newsletter *SME Update*, ACE revient sur les faits marquants suivants :

- La Commission européenne (CE) a proposé une nouvelle Loi européenne sur l'innovation (EIA) visant à relever deux des obstacles qui se dressent sur le chemin du succès commercial en Europe, ce qui permettrait de :
 - créer un cadre commun de l'UE pour les achats en R&D, aidant les solutions innovantes à atteindre le marché plus rapidement au-delà des frontières
 - établir un cadre à l'échelle de l'UE pour valoriser et commercialiser la propriété intellectuelle (PI), facilitant ainsi l'utilisation de leur PI par les entreprises innovantes pour accéder au financement et croître.

L'impact serait positif pour les PME car les petites entreprises innovantes bénéficieraient d'une réduction de 50 % des garanties financières.

- La CE a adopté une nouvelle Charte d'accès, une initiative volontaire conçue pour aider les entreprises à accéder plus facilement aux infrastructures européennes de recherche et de technologie. Ces infrastructures comprennent des laboratoires avancés, des installations d'essai, des lignes pilotes et des équipements spécialisés que les entreprises peuvent utiliser pour développer, tester et valider de nouvelles technologies. Pour les PME, l'accès à cette infrastructure peut être particulièrement précieux.

La Charte énonce six principes pour faciliter l'accès, allant de l'amélioration de la visibilité des services disponibles et la simplification des contrats, à la fourniture d'un accompagnement personnalisé et à la protection de la propriété intellectuelle.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

ACE - Communiqué de presse – 21 septembre 2026

EFRAG

Chrystelle Richard nommée au Conseil de l'EFRAG sur le reporting de développement durable

L'Assemblée générale de l'EFRAG a nommé trois nouveaux membres au sein des organes de gouvernance de l'EFRAG, à l'issue de sa réunion du 10 septembre.

- Gianmario Crescentino en tant que membre du Conseil d'administration de l'EFRAG, désigné par l'organisme italien de normalisation OIC, en remplacement de Michele Pizzo ;
- Chrystelle Richard en tant que membre du Conseil de l'EFRAG sur le reporting de développement durable (SRB), désignée par l'organisme français de normalisation ANC, en remplacement de Laurence Rivat ;
- Elbano de Nuccio en tant que membre du Conseil de l'information financière (FRB) de l'EFRAG, désigné par l'organisme italien de normalisation OIC, en remplacement de Simone Scettri.

L'EFRAG tient à remercier Michele Pizzo, Laurence Rivat et Simone Scettri pour leur contribution aux travaux de l'EFRAG et pour leur engagement tout au long de leurs mandats respectifs.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

EFRAG - Communiqué de presse – 15 septembre 2026